

Image not found or type unknown



Le droit des usager de la banque

Par **riad**, le **23/01/2008** à **19:24**

au mois de septembre 2007 j'ai fait un virement d'une somme de 8000euros du compte a mon père dans une banque française vers le compte de ce dernier(mon père) en algerie,a ce jour cinq mois apres il a rien reçu, la responsabilité de la banque française qui a fait le virement s'arrete ou dans ces cas la merci